



**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE VIC SUR SEILLE**

**Arrêté n° ARRCIRC 2023-05-41**

**Portant interdiction temporaire de circulation dans les rues : rue des Prisons, rue des Carmes, rue Simoneau, rue du Palais, rue de la Cure, rue de la Paroisse, rue Saint Vincent, rue Vignon, rue de la Providence, rue Boulian, rue de Varennes, rue Charles Schmidt, rue Allant au Tripot, rue Georges de La Tour et rue Meynier du n°1 au n°10)**

**le dimanche 14 mai 2023 à de 8 heures à 21 heures  
à l'occasion de la Fête des Vins de Moselle**

Monsieur Jérôme END, Maire de Vic-sur-Seille,

**Vu**, la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu**, les articles R1, R44 et R225 du Code de la Route,

**Vu**, les articles 5 et 10 de l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 relatif à la signalisation routière,

**Vu**, le Code des Communes,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu d'interdire la circulation dans les rues : rue des Prisons, rue des Carmes, rue Simoneau, rue du Palais, rue de la Cure, rue de la Paroisse, rue Saint Vincent, rue Vignon, rue de la Providence, rue Boulian, rue de Varennes, rue Charles Schmidt, rue Allant au Tripot, rue Georges de La Tour et rue Meynier du n°1 au n°10) le dimanche 14 mai 2023 à l'occasion de la Fête des Vins de Moselle.

**ARRÊTE**

**Article N°1 :**

La circulation sera interdite dans les rues : rue des Prisons, rue des Carmes, rue Simoneau, rue du Palais, rue de la Cure, rue de la Paroisse, rue Saint Vincent, rue Vignon, rue de la Providence, rue Boulian, rue de Varennes, rue Charles Schmidt, rue Allant au Tripot, rue Georges de La Tour et rue Meynier du n°1 au n°10) à l'occasion de la Fête des Vins de Moselle, le 14 mai 2023 de 8h à 21h.

**Article N°2 :**

la signalisation correspondante sera mise en place par la Commune

Article N°3 :

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de VIC-SUR-SEILLE.

Article N°4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vic-sur-Seille

COMMUNE DE VIC SUR SEILLE, le 10/05/2023

Monsieur Jérôme END, Maire de Vic-sur-Seille



*Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.*